

Ville de BRUYÈRES

ET MONTBÉRAULT

**BULLETIN
MUNICIPAL**

Édition 2020-2

EN BREF :

Infos et actu du
village

1

Covid-19...(suite)

2

Les travaux en cours

3

Les règles
d'urbanisme

4

Nouvelles des
Associations

5

Le Général
Thérémin d'Hame

6

Tout sur votre ville

BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT



MOT DU M A I R E

Le rôle du maire est un rôle essentiel dans sa municipalité. Être maire c'est aussi représenter sa commune à l'extérieur et lorsque le Président de la République vous invite à participer à la cérémonie du 14 juillet à Paris, c'est un extrême honneur et une fierté pour l'ensemble du village.

Très touchée par cette invitation, j'ai vécu une cérémonie empreinte de beaucoup d'émotion au milieu des personnels soignants.

Même si physiquement c'est moi qui étais présente, c'est le village qui était honoré pour avoir démontré sa capacité d'adaptation durant la période de confinement.

Aujourd'hui nous avons retrouvé une plus grande liberté de mouvements, mais restons vigilants, la pandémie n'est pas éradiquée. L'école, les associations locales vont redémarrer leurs activités dans le respect des protocoles sanitaires. Les réunions de personnes restent limitées. La vie sociale ne peut pas encore reprendre son cours normal.

Malheureusement, ce virus, destructeur pour l'humanité, n'a pas détruit la violence qui gangrène notre civilisation. La mort par violence urbaine ou attentat a vite repris la une de l'actualité.

Je souhaite que cette rentrée vous soit douce, que l'avenir vous réserve de belles surprises.

Marie-Pierre Tokarski

Conserver le réflexe des gestes barrières :



Épisode épidémie COVID-19 suite....

Depuis le 11 mai s'est ouverte la période de déconfinement. La stratégie est d'identifier, de tester massivement puis d'isoler les personnes testées positives au SARS-CoV-2 afin de casser le plus rapidement possible les chaînes de transmission. Le virus circule toujours et ensemble, nous devons tous continuer à appliquer les gestes barrières, rester au moins à un mètre de distance des autres et porter un masque quand ce n'est pas possible, ou dans les lieux où le port du masque est obligatoire

À compter du lundi 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.

Le port du masque est obligatoire.

La commune ne prévoit plus une distribution systématique de masques à l'ensemble des habitants. Par contre nous avons constitué un stock de masques lavables et jetables. Ces masques pourront être remis aux familles qui éprouvent des difficultés pour s'approvisionner.





TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET

pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

Pour mieux vous informer, la municipalité met en place une application à charger dans votre smartphone : **panneau pocket**. La procédure pour intégrer dans votre appareil est la suivante :

EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application "**Play Store**", "**AppStore**" ou "**AppGallery**" sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)


3

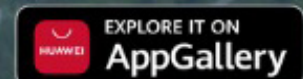
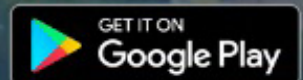


Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

4

Cliquez sur "**Installer**" ou "**Obtenir**"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.



BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

Contactez les services municipaux

Le Secrétariat de Mairie vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants :

LUNDI	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
MARDI	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
MERCREDI	de 9h00 à 12h00
JEUDI	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
VENDREDI	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
SAMEDI	permanence de 10h00 à 12h00

Par téléphone : 03 23 24 74 77
Par mail : mairie.bruyeres@wanadoo.fr
Via le site officiel de la commune :
rubrique « **contact** »
<http://www.bruyeres-et-montberault.fr>

Dates à retenir

Assistante sociale

Les permanences de l'Assistante Sociale se tiennent les 1er et 3ème mardi de chaque mois à la salle des associations. Prendre rendez-vous par téléphone préalablement au 03.23.24.61.00.

Les marchés :

Tous les 2ème et 4ème samedi matin du mois place du Général de Gaulle

Les évènements prévus : (sous réserves de conditions sanitaires acceptées)

- 150ème anniversaire de la mort du général Thérémin d'Hame : **04 octobre**
- Repas des anciens : **08 novembre**
- Commémoration Armistice 1918 : **11 novembre**
- Bourse aux jouets : **06 décembre**

Délibérations du Conseil Municipal

Les comptes rendus complets sont consultables à l'affichage dans le hall de la mairie et sur le site de la commune.

SEANCE DU 25 MAI 2020

ELECTION DU MAIRE

2020 05 DETERMINATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

2020 06 ELECTION DES ADJOINTS

2020 07 FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

2020 08 DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

2020 09 DELEGUES AU SYNDICAT SCOLAIRE DES COTEAUX DU LAONNOIS

2020 10 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

2020 11 STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON



SEANCE DU 09 JUILLET 2020

2020 12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

2020 13 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

2020 14 - AFFECTATION DU RESULTAT

2020 15 - PRESENTATION DU BUDGET 2020

2020 16 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE

2020 17 - ACQUISITION DE LA PARCELLE B2054 «AU-DESSUS DU CIMETIERE»

2020 18 - ACQUISITION DE LA PARCELLE B1237 «AU-DESSUS DU CIMETIERE»

2020 19 - ACQUISITION DES PARCELLES A 442 ET A 498 «LES PATURES DE LA MON-
CELLE»

2020 20 - DON D'UNE PARTIE DES PARCELLE C 957 ET C 958 A LA COMMUNE

2020 21 - FOURNITURE ET POSE D'UNE BORNE DE RECHARGEMENT

2020 22 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

2020 23 - DESIGNATION DES DELEGUES A L'USEDA

2020 24 - CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

2020 25 - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE AGES ET VIE

2020 26 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

2020_27 - ELECTIONS SENATORIALES

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

ÉTAT CIVIL 2020

NAISSANCES

JOLIMAY COLOMBINO Appoline Victoire Camille	20 avril 2020
MARLIOT Maddy	17 mai 2020
JULIEN Leylah	15 juin 2020
COGNASSON Sacha Claude André	24 juin 2020

MARIAGES

Les mariages prévus au 1er semestre ont dû être reportés

DÉCÈS

BALITOUT Claude Raymond	25 janvier 2020
CORVISIER Geneviève Mathilde veuve MORAND	26 janvier 2020
MORY Robert Arthur	7 mars 2020
TISON Roger Jean-Pierre	19 mai 2020
DELANNOY Albert François Jean	1er juin 2020

Nécrologie : Monsieur Norbert CHAÏLA

Maire de Bruyères et Montbérault
d'octobre 1965 à mars 1977

Pharmacien honoraire

Ex-membre du conseil de l'ordre de Picardie

Ancien Gouverneur du Lions 103

est décédé, au Touquet, le jeudi 26 décembre 2019
dans sa 98ème année.

Cette figure locale restera pour certains le pharmacien du village qui a tenu son officine de 1947 à 1999 rue porte de Reims, et pour d'autres l' élu municipal qui, durant son mandat, a commémoré le passage du Général de Gaulle dans la commune en renommant la place principale, et a permis, entre autre, la création des lotissements Vandorme (1967) et des Chantraines (1972).

Nous renouvelons nos plus sincères condoléances à la famille.



06 Juillet 2020

Ouverture d'un cabinet d'ergothérapie

6 rue de la Fontaine minérale



Louise RICHET, s'est installée en tant qu'ergothérapeute libérale à Bruyères-et-Montbérault en juillet 2020. L'ergothérapeute est un professionnel de la santé. En libérale, Louise accompagne principalement des enfants et adolescents présentant des difficultés dans la réalisation des activités de la vie quotidienne (repas, toilette, habillage, écriture, ...) et/ou des restrictions dans leur participation à la vie en société (jeux, relations aux autres, école, ...) quelle qu'en soit l'origine. Pour cela elle évalue le niveau de développement du patient, afin de mettre en place des préconisations et un programme de rééducation, de réadaptation et de réinsertion adapté à chacun dans le but de permettre au patient de maintenir, récupérer ou acquérir une certaine autonomie et indépendance dans sa vie quotidienne.

Le cabinet est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis.



14 Juillet

commémoration fête nationale



À Bruyères et à Paris La fête nationale a été célébrée selon les protocoles sanitaires en vigueur. MP. Tokarski était invitée par le Président de la République à assister aux cérémonies nationales Place de la Concorde, tandis que JM Lhomme la représentait à Bruyères.



31 Juillet 2020

Ouverture d'une station de lavage OKI

Depuis le 1er août 2020, la station de lavage OKI a ouvert ses portes pour le plus grand plaisir de tous.

Julien, Arnaud et Sylvain Baudoux ont installé ce service tout juste à côté de l'entreprise de leur papa, Espace Décor, route de Laon.



Oki est la marque du fabricant de la lance. Celle-ci est la plus simple d'utilisation.

Comment ça marche ?

L'aire de lavage est équipée de deux pistes, une de 3,30 m, et une de 3,80 m pouvant accueillir les véhicules utilitaires, toutes deux équipées de lance. La troisième piste contient un aspirateur et un compresseur pour la vérification et le gonflage des pneus.

Pour l'utilisation, il existe plusieurs choix :

des jetons

une carte de lavage

introduction de pièces de 2 euros

Un affichage explique le processus à suivre !

OKI est ouvert 24 heures sur 24,7 jours sur 7 et éclairée la nuit pour votre sécurité!



20 Août

Concert Chant Lyrique



A la Salle des fêtes de Bruyères, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, les stagiaires du cours de « l'Oreille Enchantée » ont offert un récital à un public averti pour clôturer la session d'été.

Mesures relevées par les radars pédagogiques

Il s'agit des dispositifs installés rue Porte de Laon et rue de la Fontaine Minérale.

La période de mesure est comprise entre le 01 janvier 2020 et le 30 juin 2020, soit une amplitude de 6 mois.

Rappel : Ces appareils permettent le comptage de tout véhicule se déplaçant à plus de 15 km/h et la mesure de sa vitesse, dès lors qu'il est détecté et ceci dans les deux sens de circulation.

L'analyse détaillée du trafic montre un profil de circulation journalier soutenu entre 5h30 et 21h00, avec des pointes de 350 véhicules/heure dans les tranches : 7h30-8h30 ; 16h30-18h00.

La vitesse est majoritairement bien respectée, les excès de très grande vitesse (> 90 km/h) restant l'exception et vraisemblablement le fait de puissants 2 roues.

En complément, il faut remarquer que le trafic s'est ralenti de 66 % pendant la période de confinement liée au COVID-19 entre le 17 mars et le 12 mai 2020.



Tableau récapitulatif

LIEU	SENS	TOTAL VÉHICULES	MOY. JOUR	% véh. < 50 km/h	Vitesse moy
Rue Porte de Laon	Sortant	163 686	905	90 %	40.3 km/h
	Entrant	180 774	998	89 %	41.5 km/h
Rue Fontaine Minérale	Sortant	202 590	1 120	64 %	47.8 km/h
	Entrant	214 237	1 184	83 %	43.6 km/h

Point sur les travaux



Rénovation de l'école maternelle

Les travaux ont débuté le 15 juin. C'est un chantier d'importance à réaliser sur la période des vacances scolaires. Les travaux portaient sur :

- L'isolation du plancher, des plafonds et des mur extérieurs
- Le changement des huisseries et la pose de stores brise-vue à lamelles orientables ;
- L'électricité et les prises informatiques ;
- La peinture et le revêtement de sol de l'ensemble des salles

Les deux plus anciennes classes ont été déshabillées du sol au plafond.

Des aléas ne nous ont pas permis de livrer un bâtiment entièrement rénové pour la rentrée scolaire. L'intérieur des locaux a pu être terminé, le revêtement extérieur sera posé début septembre et la peinture du préau sera appliquée lors des vacances de la Toussaint.



Les tout-petits apprécieront certainement cette classe lumineuse.

En supplément des travaux, nous avons acheté quelques mobiliers pour l'équipement du bâtiment :

- Des tableaux pour les 3 classes
- 5 armoires hautes pour le rangement
- 2 meubles bas



CREATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE

Afin de libérer des places de parking sur la Place du Général de Gaulle nous allons réaliser un parking sur le square des remparts.

L'architecte des bâtiments de France a donné son accord pour la création d'un espace paysagé pouvant recevoir 27 places de stationnement dont un emplacement pour les personnes à mobilité réduite et deux emplacements pour des bornes de rechargement des véhicules électriques.

La voie d'accès à l'aire de covoiturage sera élargie de 2 mètres afin de faciliter et sécuriser les entrées et sorties de véhicules.

Le système d'éclairage sera assuré par un luminaire déclenché par un détecteur de présence quelle que soit l'heure de nuit .

L'espace sera entièrement protégé par les caméras de vidéo-protection.

Cette aire de stationnement en libre accès doit permettre de libérer la place du Général De Gaulle des stationnements longue durée intempestifs qui pénalisent l'accès aux commerces. Dès la mise en service de ce nouvel équipement, le stationnement place du Général De Gaulle sera réglementé.



REFECTION DU MUR DU SQUARE des REMPARTS

La phase préparatoire du projet nous a permis de découvrir une fente dans le mur de soutien du square des remparts. Ce désordre, qui n'avait pas été porté à notre connaissance, doit être réparé au plus vite et nécessite des travaux d'ampleur de reprise du mur de soutènement des terres.

Ces travaux de réfection et de mise en sécurité seront effectués avant la mise en œuvre de l'aire de stationnement.

REFECTION DU DALOT DE LA TRAVERSEE DU POLTON SOUS LE CHEMIN DE BREUIL

Le dalot qui permet le passage du Polton sous le Chemin de Breuil réclame des travaux délicats dus à la vétusté de l'ouvrage.

Les travaux seront effectués au mois de septembre et nécessiteront la condamnation de l'accès à la route durant environ une semaine. La circulation sera déviée par le chemin rural dit de la rue Josin puis la rue Josin pour rejoindre la rue du Tour de Ville.

Les riverains seront avertis individuellement dès que l'entreprise nous aura confirmé la date de son intervention.

Les travaux obligent le détournement du cours d'eau par la mise en place d'un barrage en amont et le rejet des eaux pompées en aval de l'ouvrage. L'assèchement du ruisseau permettra le remplacement des poutres de soutien, des pierres manquantes et le rejointoiement de l'ensemble.



SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Pour répondre aux incivilités et diverses infractions commises sur le territoire, la commune a engagé avec le référent sûreté de la gendarmerie une étude visant à installer un système de vidéoprotection. Les lieux d'implantation ont été déterminés au regard de notre connaissance du terrain et de l'apport technique du référent de la gendarmerie. Le schéma retenu répond à la fois aux problèmes existants sur certaines zones et respecte les impératifs législatifs. L'installation de 15 caméras permettra d'identifier tous les véhicules qui entrent ou sortent du village ainsi que la surveillance des bâtiments publics ou lieux sensibles à l'intérieur du village.

L'Etat et le Département nous soutiennent dans ce projet, qui vise à la réduction des infractions sur notre territoire, mais aussi sur un périmètre élargi, et nous accordent un concours financier à hauteur respectivement de 45% et 20 %.

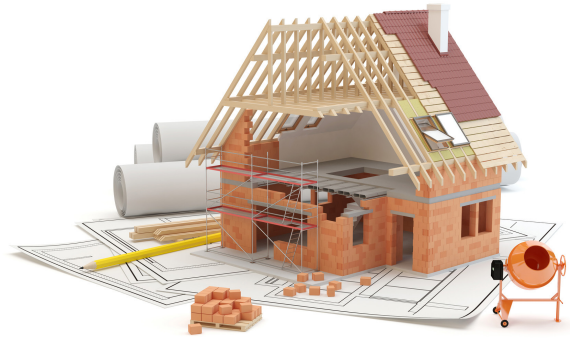
Une consultation est en ligne sur la plateforme de marchés publics www.xmarchés.fr afin de choisir l'entreprise qui installera le système. La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 septembre. Lorsque le choix de l'entreprise sera arrêté, une réunion publique sera organisée pour présenter le système.



Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de rénovation.

De façon générale, les travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme :

- Les constructions nouvelles
- Les travaux et changements de destination sur constructions existantes
- Les aménagements
- Les démolitions



Avant tout commencement d'exécution, vous devez être autorisé à réaliser votre projet.

Différents formulaires existent en fonction du projet à réaliser. Les services municipaux peuvent vous renseigner.

Des règles particulières s'imposent en fonction de la situation de la propriété ou de règlements spécifiques (cf. schéma). Ainsi les secteurs protégés sont des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Pour Bruyères, il faut considérer un rayon de 500 m autour de l'Eglise Notre Dame, classée Monument Historique.

Comment régulariser des travaux effectués sans autorisation d'urbanisme.

Une autorisation d'urbanisme peut être délivrée afin de régulariser des travaux déjà exécutés, à condition que ces travaux soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur à la date à laquelle l'autorisation est demandée. Dans le cas où ces travaux ne respecteraient pas les règles fixées par le ou les documents d'urbanisme qui leur sont opposables à la date de la demande de régularisation, cette dernière ne peut être autorisée. Les travaux qui ne peuvent être juridiquement régularisés doivent donc être mis en conformité avec les règlements en vigueur et l'infraction commise peut faire l'objet des sanctions pénales prévues par le code de l'urbanisme.



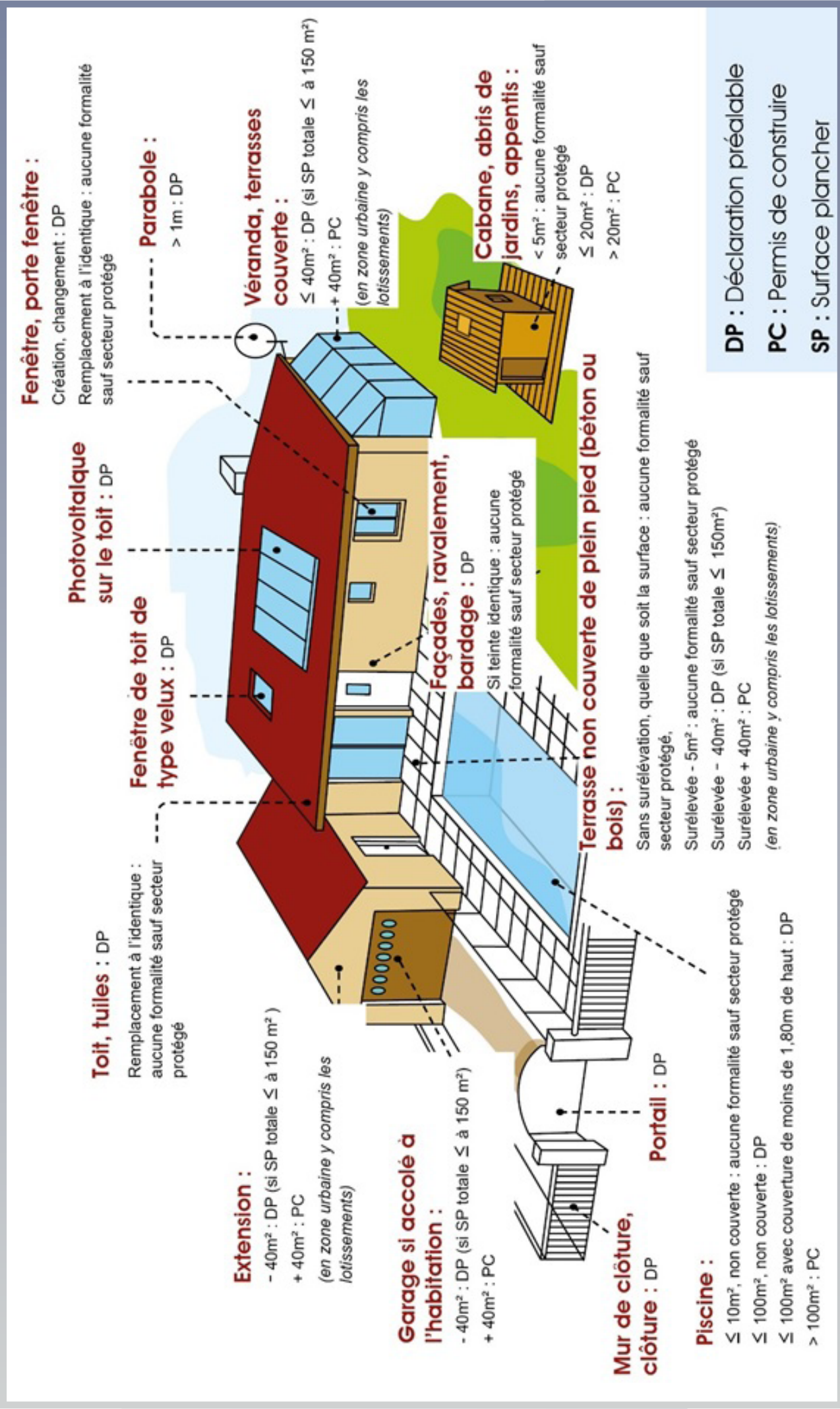
Conséquences du défaut d'autorisation

Lors d'une vente le notaire demande à la commune d'établir un certificat d'urbanisme. Si des travaux ont été réalisés sans autorisation, ce document ne sera pas établi et la vente ne pourra pas se réaliser.

L'exécution des travaux sans autorisation préalable ou non conforme à l'autorisation délivrée constitue un délit qui engage votre responsabilité pénale. L'amende est de 1.200 € à 6.000 € par m² de surface construite, démolie ou rendue inutilisable. Votre responsabilité civile peut également être engagée. Les travaux non déclarés réduisent les recettes de la collectivité, l'assiette servant de calcul aux impôts locaux étant sous-évaluée. Une assiette correctement déclarée permet le maintien des taux d'imposition pour l'ensemble des contribuables.

Déclarer ses travaux est un acte citoyen au bénéfice de la collectivité.

Ne pas déclarer ses travaux est une infraction aux dépens de la collectivité.



DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire
SP : Surface plancher

Commémoration en partenariat avec le Souvenir Français :

S'inscrivant dans le cadre des commémorations officielles de la guerre de 1870, notre commune célébrera le 4 octobre prochain, en présence de représentants de sa famille et du Souvenir français, le 150^e anniversaire de la mort du général Thérémín d'Hame.

Cet officier, mort pour la France, a résidé à partir de 1862 à Bruyères et Montbérault et son corps repose, comme ceux de sa famille, dans le cimetière de notre commune. Il sera donc proposé le 4 octobre 2020 d'honorer la mémoire de ce célèbre bruyérois, dont le nom est inscrit en lettres d'or dans la Galerie des Batailles du Château de Versailles et qui a donné son nom à un quartier militaire de la ville de Laon.



Charles Louis Thérémín d'Hame

Charles Thérémín d'Hame naît le 1^{er} octobre 1806 à Trèves, une ville alors française. Entré à l'école Royale de Saint-Cyr le 23 Novembre 1824, il sert comme garde du corps du Roi puis dans de nombreux régiments de cavalerie. Le 12 Septembre 1848, alors qu'il réside à Joigny (Yonne), il prend pour épouse Louise Simond de Moydier, fille d'un ancien garde du corps de Louis XVIII et maire de Vorges, village natal de la mère de Louise et proche parente du célèbre maréchal Sérurier.

En 1856, Charles est promu colonel et reçoit le commandement du 8^e régiment de cuirassiers. En 1862, le couple Thérémín d'Hame, très attaché à l'Aisne, achète à Bruyères une maison avec des terres, des prés et des bois, située rue des Chanvriers. Charles décide d'ailleurs au cours de l'année 1865 de restructurer le jardin de sa propriété pour édifier sur son emplacement un nouveau bâtiment.

Le 16 août 1867, Charles, promu général de brigade, est nommé commandant de la 2^e subdivision de la IV^{ème} division militaire de Laon. C'est pour lui, avec sa propriété de Bruyères, un semblant de pré-retraite. Il est d'ailleurs versé dans la deuxième section des Officiers Généraux le 2 Octobre 1868 ; il a alors 63 ans. Superviser les travaux et accueillir ses enfants à Bruyères n'occupent cependant Charles qu'un temps ; la guerre franco-allemande de 1870, avec ses combats dans l'Est de la France, s'installe en effet durablement à l'été.

Le général Thérémín d'Hame demande alors à reprendre du service comme commandant de la garnison de Laon. En ce début septembre 1870, les Prussiens, victorieux de l'Empereur à Sedan, avancent dangereusement en direction de Paris. L'heure est grave : l'empereur qui avait confié la Régence à son épouse en partant rejoindre le front est fait prisonnier. Le 4 septembre 1870, Léon Gambetta, proclame la République, chassant l'impératrice régente de son trône.

Installé au 11 rue du Chat à Laon, le commandant de la garnison y trouve une situation difficile dont il témoigne :

« il y a à Laon un bataillon de Mobiles et le dépôt du 15^{ème} de Ligne composé de recrues de 1869 ; ces hommes ne sont pas instruits et n'ont pas encore tiré un coup de fusil. Le poste de Laon est pourvu de matériel et de munitions d'artillerie, mais il n'y a qu'un garde d'artillerie, pas un Officier, pas un artilleur...»

Ces jeunes gens ne sont ni équipés, ni entraînés. Ils ont pour seul uniforme un képi et une blouse bleue dont les manches sont garnies d'une croix rouge de Saint André. Quelques-uns n'ont même pas de souliers. Dès sa prise de fonction, le général Thérémín d'Hame convoque le Comité de défense de l'Aisne pour dresser l'état des lieux, pour arrêter les travaux à conduire en priorité et pour définir les procédures de montée en puissance. Malgré sa citadelle - la seule, alors qu'il en aurait fallu trois pour protéger la ville -, Laon n'est tout simplement pas en mesure de résister à une quelconque attaque d'envergure.



Le 6 septembre vers 16h, 27 Uhlans prussiens, en reconnaissance, arrivent sur le plateau à l'entrée de la ville par la rampe de Vaux et sont accueillis par une vive fusillade de la part des gardes mobiles. Les prussiens rebrousse aussitôt chemin...

Face à la panique générale et pour limiter le nombre de désertions, le commandant de garnison prend la décision de retenir les gardes mobiles dans la citadelle de 20h à 7h, avec pour dessein de se battre jusqu'au bout. Le 7 Septembre, le ministre de la Guerre donne l'ordre par dépêche au général de se retirer sur Soissons avec ses hommes en cas d'approche de l'ennemi en force supérieure.

Cependant, dans les heures qui suivent, il y a eu une succession d'ordres contradictoires, due à l'avancée surprise et rapide des Prussiens mais aussi à la désorganisation du gouvernement, nouvellement installé. La dernière dépêche reçue par le général Théremin d'Hame précisait : « agissez selon les nécessités du moment », laissant entendre à celui-ci que la capitulation, vigoureusement défendue par le maire de Laon et ses administrés, était une alternative ... Par peur ou ne voulant pas se rendre complice de la possible destruction de Laon où vivent leurs proches, de nombreux gardes mobiles profitent de la nuit pour quitter la citadelle.

Suite à la décision prise tard dans la nuit par le préfet et le général et conformément aux termes de la capitulation actée le matin, le 9 Septembre 1870 vers midi, un corps d'Infanterie prussien de 1000 hommes environ, précédés et suivis de cavaliers, escortant un groupe d'officiers supérieurs, parmi lesquels le Duc de Mecklembourg, neveu du Roi Guillaume 1er, entre dans la ville, musique en tête. Une délégation se rend à la citadelle occupée par les gardes mobiles. Conformément aux ordres reçus, ces derniers déposent les armes et sont déclarés prisonniers.



Pendant ce temps, le duc et le général s'approchent d'une table, placée dans la cour, pour parapher l'acte de capitulation. C'est à ce moment-là qu'une effroyable détonation se fait entendre, éventrant la caserne, défigurant tout ce quartier de la ville et ruinant une partie du quartier de Vaux. Si le duc de Mecklembourg ne souffre que de quelques contusions aux jambes, le général Théremin d'Hame est plus grièvement atteint, avec des plaies à la tête.

Les survivants sont affolés et cherchent à fuir. Les prussiens, se sentant trahis, fusillent les gardes mobiles qui essaient de fuir. Le conseil municipal qui siégeait quelques instants plus tôt à l'Hôtel de ville est tout prêt d'être passé par les armes...

L'enquête démontrera que l'explosion, qui a coûté la vie à plus de 200 personnes, militaires et civils et à une trentaine de soldats prussiens, a été causée par le garde d'artillerie Dieudonné Henriot, qui a mis le feu dans le magasin de poudre dont lui seul avait les clefs.

Le général Théremin d'Hame est aussitôt transféré sous escorte à l'Hôtel Dieu, avec l'ensemble des blessés. Il est interrogé dès le 10 septembre et finalement retenu prisonnier. Les Prussiens sont en effet alors convaincus que le général est à l'origine du forfait. Il sera cependant dédouané de toute responsabilité par le tribunal militaire vers la mi-septembre. Déplacé à la préfecture de Laon, Charles Théremin d'Hame s'éteint, après que son état se soit aggravé dans la nuit du 4 au 5 octobre.

Ses obsèques se tiennent le jeudi 6 octobre, après que les Prussiens aient rendu les honneurs militaires au commandant de la garnison, puis il sera inhumé au cimetière de Bruyères.

Ainsi meurt un célèbre enfant de Bruyères et Montbérault ; c'était il y a 150 ans.



Renouvellement de l'instance

CCAS :

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration qui comprend, outre son président (de plein droit : le Maire), et en parts égales, 6 membres élus du Conseil Municipal et 6 membres représentant diverses associations (personnes âgées, handicapées, insertion et exclusion, UDAF). Le Conseil d'Administration est élu pour la durée du mandat municipal, l'élection et la nomination des membres doivent être faites dans les 2 mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal.



Pour les représentants des associations un appel à candidature a été affiché en Mairie et diffusé sur le site de la commune. Personne n'ayant postulé dans le milieu associatif, des personnes volontaires, avec des sensibilités liées aux préconisations ont été désignées lors de la réunion du CCAS du 28 juillet 2020.

Le Conseil d'Administration est désormais composé de :

Présidente : Marie-Pierre TOKARSKI, Vice-présidente : Françoise GARNIER,
Membres élus : Anne ANDRE, Yves de MOLINER, Mélanie PIERRET, Isabelle REYNAL, Nancy HAMADE-TARROUN
Membres désignés : Béatrice LOISEAU, Anne PONTICOURT, Thérèse TAHON, Françoise THORIN, Gilles DELHAYE, Beatrice RAVERA (déléguée UDAF).

Remerciements : À toutes les personnes qui ont œuvré au sein du précédent mandat : Annie Vercaempt et Jean Lassaux (membres élus), Monique Drocourt, Annie Rasschaert, Marie-Josèphe Théry (membres désignés).

Épisode COVID-19 : les personnes de plus de 65 ans connues (soit plus d'une centaine de personnes) ont été contactées ou visitées. L'accueil fut chaleureux et le bilan est positif. Il a été constaté que l'esprit de solidarité régnaient bien dans notre village, l'entraide entre voisins a été d'un grand réconfort.

Plan de sensibilisation canicule et grand froid : comme chaque année, des affiches en provenance du Ministère de la santé ont été posées, listant les recommandations. Une info sur le site a également été faite. Nous rappelons que vous pouvez vous signaler à la mairie si vous avez besoin d'une aide, d'une visite durant ces périodes de chaleur ou de grand froid difficiles à supporter.

Aides sociales : le CCAS accorde des aides : alimentaires, à l'énergie et à la consommation d'eau, sous réserve d'une demande, de justificatifs de revenus et sous certaines conditions.

Aides exceptionnelles : pour la deuxième année consécutive, le CCAS a aidé les familles en participant au coût de l'ALSH (centre de loisirs). Une participation de 3€ par jour et par enfant sera reversée à l'association organisatrice Bruyères Loisirs. En synthèse le montant total de la participation s'élève à 1 164€ (pour 388 journées et 35 enfants).

Projets d'animations : ces projets seront entrepris en fonction de la réglementation sanitaire en vigueur. Les gestes barrières devront être respectés. Toute confirmation ou annulation des événements seront publiées sur le site de la commune.

Repas des anciens : il concerne les personnes de plus de 68 ans et aura lieu le 08 novembre à la salle des fêtes.

Bourse aux jouets, vêtements d'enfants et articles de puériculture : le 06 décembre pourrait être organisée au fort de Bruyères pour respecter les distanciations physiques et donner à chacun plus de place.

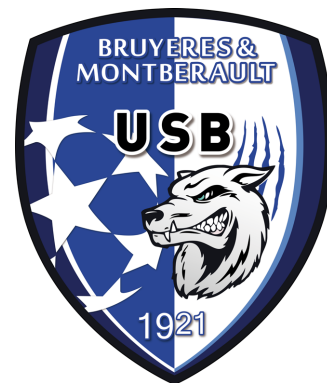
Opération Brioches : au profit de l'APEI « les papillons blancs ». Il n'y aura pas de distribution en porte à porte cette année. 2 stands seront installés devant la mairie et sur le parking de la boulangerie (au rond point du Loup). Date à fixer entre le 9 et 10 octobre en fonction des règles sanitaires en vigueur,

Colis de Noël : pour les personnes de plus de 75 ans, distribution dans la 1ère quinzaine de décembre.

Le Club du troisième âge : cette activité va être reprise par le CCAS, Françoise THORIN, nouvellement désignée au CCAS en reprend l'organisation, avec Françoise GARNIER en référente. Un protocole sanitaire sera établi pour une reprise envisagée le mardi 22 septembre à la salle des fêtes. L'horaire d'accueil est fixé à 14h. En fonction du nombre de participants qui risque d'être limité et des règles sanitaires, des animations auront lieu tout au long de l'année.

Le CCAS vous souhaite une bonne rentrée, continuez à prendre soin de vous et de votre entourage, protégez vous en respectant les consignes et gestes barrières.

Françoise GARNIER



FOOTBALL AVEC L'USB - SAISON 2020 / 2021

Reprise de l'école de football

se déroulera par catégorie d'âge des enfants (garçons et filles) comme suit :

- Les U5 : nés en 2016 : Mercredi 9 septembre 2020 de 13.30 à 15.00 heures
- Les U6/U7 : nés(es) en 2014 et 2015 : Mercredi 9 septembre 2020 de 13.30 à 15.00 heures

- Les U8/U9 nés(es) en 2012 et 2013 : Mercredi 9 septembre 2020 de 15.30 à 17.00 heures

- Les U10/U11, nés(es) en 2010 et 2011 : Mercredi 9 septembre 2020 de 13.30 à 15.15 heures

- Les U12/U13 (nés en 2009 et 2008) : Mercredi 9 septembre 2020 de 15.30 à 17.00 heures

- Les U14 (nés en 2007) : Mercredi 9 septembre 2020 à CORBENY de 16.00 à 17.30 heures, (à confirmer).

- Les U15 (nés en 2006) : Mercredi 9 septembre 2020 de 17.00 à 18.30 heures

- Les U16 / U17 / U18 (nés en 2003; 2004 et 2005) : Mardi 8 et jeudi 10 septembre de 18.30 à 20.00 heures

A noter que les horaires des entrainements de l'école de foot peuvent changer après la rentrée.

Une note d'information sera affichée sur le NOUVEAU TABLEAU EXTERIEUR INFO au club-house



Inscriptions et renouvellements de licences :

seront enregistrés au stade les jours d'entraînement.

Les nouveaux joueurs devront se munir des documents suivants :

Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille,

1 photo d'identité récente, le règlement de la cotisation club fixée à 50 € pour les U5, 60 € des U6 aux U13, à 75 € pour les U14 /U15, à 95 € pour les U16 / U17 et U18. Les chèques-vacances et coupons-sports sont acceptés.

Un lien de renouvellement des licences a été envoyé sur la boîte mail de chaque licencié.

Dans le cas contraire, je vous invite à nous retourner votre adresse mail à l'adresse suivante :

bruyeresetmontberault.us.511487@lfhf.fr

Une permanence se tiendra aux heures des entrainements, un formulaire de demande de licence sera remis sur place et devra être complété par le demandeur et son médecin traitant.



INFORMATIONS

Concours de boules

Compte tenu de la crise sanitaire qui traverse notre pays, nous avons dû nous résigner à reporter le concours de boules initialement prévu le 12 Septembre au printemps 2021.

Amis supporter

Le protocole COVID mis en place par la FFF nous autorise à vous accueillir au stade dans la limite des places autorisées, dans le respect des gestes barrières... et le port du masque est obligatoire.

Communication

Vous pouvez nous rejoindre sur notre page FACEBOOK : U.S Bruyères et Montbérault

Spécialement conçu pour vous, il vous informera de toutes les rencontres, les résultats et toutes les manifestations qui touchent notre association.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes devait tenir son assemblée générale en mars 2020, la situation sanitaire n'a pas permis cette réunion.

Le Vice-Président, Francis SZYCHOWSKI et la trésorière Jocelyne SZYCHOWSKI m'ont informé le 31 mai dernier de leur décision de mettre fin à leur mandat.

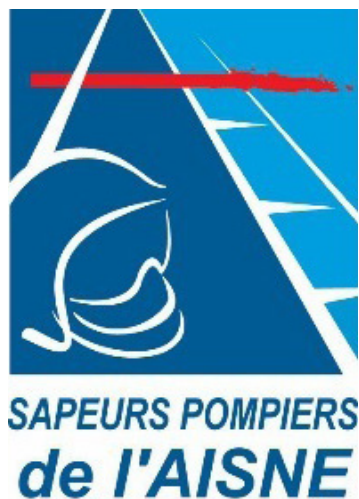
Pour ma part, j'avais prévu, depuis longtemps, mes collègues et Madame le Maire de mon intention de ne pas me représenter à la présidence du comité. Après de nombreuses années passées à œuvrer au sein des associations locales et du conseil municipal je souhaitais mettre un terme à mes divers engagements.

Les personnes intéressées par la vie associative et l'animation de la commune sont invités à prendre contact avec moi avant la tenue de la prochaine assemblée générale prévue dans la deuxième quinzaine de septembre. Vous pouvez m'appeler au 06.85.29.09.65.

Le Président, Michel LEMAIRE



L'ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



À compter du 1er septembre 2020, le SDIS de l'Aisne autorise le recrutement différencié des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Cela consiste à offrir la possibilité au candidat de choisir une seule ou plusieurs activités pouvant être exercées par le pompier telles que les :

- activités incendie,
- activités de secours aux personnes,
- activités de secours routier,
- activités de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ainsi, après avoir suivi la formation correspondante, le sapeur-pompier volontaire est autorisé à exercer l'activité pour laquelle il a été formé, sans devoir être préalablement formé à toutes les activités existantes des services d'incendie et de secours. Aussi, si vous êtes parents au foyer, commerçants, artisans, ou autres, votre profil pourrait convenir à un tel engagement.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Le Centre de Secours de Bruyères et Montbérault prévoit l'organisation de sessions de formation de PSC1. Anciennement appelé "AFPS", cette formation PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) vous apprendra à réagir face à des situations de la vie quotidienne: malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, vous alternerez entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

Il s'agit d'une formation d'une journée, accessible à tous à partir de 10 ans. Aucune connaissance préalable ou entraînement physique n'est nécessaire.

DEVENEZ ACTEUR INITIEZ VOUS AUX PREMIERS SECOURS

Il y a des gestes qui sauvent



Pour tout renseignement concernant l'engagement différencié ou la formation PSC1,

Contactez :

A/C Dominique CANIVET par mail dcanivet@sdis02.fr ou par tél : 06.03.30.89.00

ASSOCIATION BRUYERES LOISIRS



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dirigé par Anne-Flore MINEL a fonctionné du 6 au 31 juillet 2020 de façon inespérée malgré un protocole sanitaire dont la mise en place a perturbé certaines activités.

Cependant, 70 enfants âgés de 3 à 13 ans ont profité d'une visite au CPIE de Merlieux, du labymaïs au Hérie La Viéville, d'un parcours accrobranche à Ambleny et d'une séance d'équitation à Leuilly. Placé sous le thème « les débrouill'ARTS », l'ALSH a également exposé, devant le lieu d'accueil, les réalisations des « petites mains ».

L'association remercie les communes et CCAS appartenant au Syndicat Scolaire des Coteaux du Laonnois qui nous subventionnent ainsi que l'équipe d'animation qui, tout au long du séjour, a assuré le respect du protocole sanitaire et des mesures barrières. Vacances de la Toussaint : du 19 au 23 octobre 2020 pour 20 enfants de 3 à 11 ans.

Dossier d'inscription à retirer en mairie de Bruyères à partir du 3 octobre 2020.

Randonnées pédestres :

Elles reprennent les 2ème et 4ème dimanche ou jeudi de chaque mois. Départ Place des Leups à 9 heures le dimanche et à 14 heures le jeudi



Gymnastique d'entretien et de remise en forme :

Séances hebdomadaires à la salle des fêtes :

- lundi de 18h15 à 19h15 : cours de Joëlle
- lundi de 19h30 à 21 h : cours de Sandrine
- mardi de 18h à 19h30 : cours de Sandrine
- mercredi de 10h à 11 h : cours de Joëlle

Joëlle vous accueillera à partir du mercredi 2 septembre, Sandrine reprendra son activité à partir des 7 et 8 septembre.



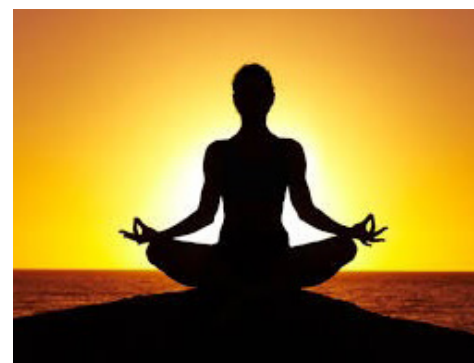
Yoga :

Séances hebdomadaires à la salle des fêtes

- mercredi de 19h30 à 20h 30
- jeudi de 17h à 18 h

Florence, notre animatrice, vous attend à partir des 16 et 17 septembre 2020.

Les séances de gymnastique et de yoga se dérouleront dans le respect des gestes barrières et suivant un protocole qui nous sera imposé. Il sera demandé à chaque adhérent de se munir d'un tapis : à savoir que, dès la reprise, l'association mettra en vente son stock de tapis à un prix modique. Les inscriptions définitives ne seront prises qu'au mois d'octobre.



Aquarelle :

Des séances d'aquarelle auront lieu, en autonomie, 2 fois par mois le lundi de 14 h à 16 h, les dates seront précisées ultérieurement.

A la bibliothèque



Vous serez accueillis par Marianne et les bénévoles de l'association, pour emprunter des livres, périodiques, CD et DVD.

Toutes les mesures sanitaires sont mises en place pour le bien de chacun.

Le port du masque reste obligatoire. Derrière le nôtre, soyez assurés de notre écoute, de nos sourires et de notre mission : le service envers tous les publics.

Atelier Théâtre

Pour les enfants de 7 à 11 ans, du 23 septembre 2020 au 30 juin 2021 (28 séances).

Impro, textes, jeux, spectacle de fin d'année : animés par Cloé, diplômée BAFA et intervenante Théâtre depuis 10 ans auprès des enfants.

L'activité ne pourra avoir lieu qu'avec un minimum de 7 inscriptions réalisées avant le 11/09 et sera réglée à l'association Bruyères Culture.

(150€ + 2€ d'adhésion, possibilité de régler en 3 fois).



Ateliers du mercredi

Gratuits pour les enfants de 7 à 11 ans.

Groupe de 8 enfants maximum, inscription auprès de Marianne.

Dates prévues :

- 23 septembre : pliages
- 14 octobre : cuisine d'autrefois et d'aujourd'hui
- 18 novembre : le chocolat... miam...
- 16 décembre : décorations de Noël



N.B. Nous recherchons des ustensiles de cuisine anciens pour compléter l'exposition d'octobre. Merci de votre concours.

Pour nous contacter :

12 place des Leups
02860 Bruyères et Montbérault
Tél : 03.23.24.78.64

Mardi de 15h à 17h
Mercredi de 14h à 18h
Samedi de 10h à 12h

Mail : bruyeres.culture@wanadoo.fr

ou sur le site : <https://bruyeres-culture.neopse-site.fr>

Numéros d'urgence



Urgence santé :

Hopital de Laon : 03 23 24 33 33
 Maison médicale : 15
 Pharmacie : 03 23 24 77 07

Urgences réseaux :

ENEDIS Electricité : 0 972 67 50 02
 ENEDIS Gaz : 0 800 47 33 33
 Eau et Assainissement : 0 323 04 56 00
 SIRTOM : 03 23 26 80 00

Urgences sociales :

Assistance aux violences conjugales : 3919
 Samu Social : 115

Les services de voirie du SIRTOM :

Rappel concernant les règles de présentation des containers :

Les containers doivent être sortis sur la voie publique au plus tôt le lundi soir pour un ramassage le mardi matin et doivent être récupérés sans délai après le passage des ripeurs.

Périodicité de ramassage des containers :

Containers	Déchets	Jour	Heure	Semaine
Couvercle Marron	Végétaux du jardin	Mardi	6h00	Ts les 15 jours semaine paire
Couvercle Gris	Ordures ménagères Queue de tri	Mardi	7h00	Toutes les semaines
Containers	Emballages et recyclage	Mardi	13h00	Ts les 15 jours semaine impaire



Tous les autres déchets sont à traiter par les usagers eux-mêmes :

- Verres : dans les containers locaux (près du parc municipal, rond-point de Vorges, fort de bruyères)
- Encombrants, déchets verts importants, gravats, ferrailles, appareils électroniques, etc.. : en déchetterie avec une carte d'accès à demander auprès du SIRTOM (Leully et/ou Festieux)
- Pour les déchets spéciaux : produits dangereux, amiante, etc... prendre contact par téléphone avec le SIRTOM avant le dépôt.

Contact du Sirtom : tél : 03 23 26 80 00 / <https://www.sirtom-du-laonnois.com/>